

Commune de  
**SCHERLENHEIM**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 30 mars 2017  
Séance 11 avril 2017

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire  
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER  
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 6

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Éric LAUGEL, Cyrille HAUSSER, Guy LUTZ, Barbara NUSS,  
Absents : Christine RUSSOTTO, Monique DEBUS, Olivier LAUGEL, Alain LAUGEL

### ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 30 mars 2017
- 3) Elaboration du PLUi du Pays de la Zorn – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- 4) Sobéca – Contrat de maintenance,
- 5) Proposition enfouissement éclairage public,
- 6) Divers

#### **OBJET : Approbation du procès-verbal du 30 Mars 2017**

M. HAUSSER signale une petite erreur qui s'est glissée dans la date, après rectification le procès-verbal du 30 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **OBJET : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat communal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)– DELIBERATION 20170208**

- VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU** la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU** la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi et aux modalités de concertation ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

**VU** les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire

➤ qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'**habitat et de cadre de vie, d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public, d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques.**
- que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.
- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Commune et en Conseil Communautaire.

Madame le Maire présente le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- **les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,**
- **les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,**
- **les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,**
- **les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent sur :

- Néant

*(La commune de Scherlenheim retranscrit le débat)*

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- *Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne*
- *Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn*

**Vote à l'unanimité**

**OBJET : Contrat de maintenance du réseau d'éclairage public**

Le contrat de maintenance du réseau d'éclairage public étant arrivé à échéance, Madame le Maire propose de renouveler celui-ci selon la proposition faite par la société SOBECA.

**Vote à l'unanimité**

**OBJET : Proposition d'enfouissement de l'éclairage public**

Ce point sera revu lors du prochain Conseil Municipal.